

Note de présentation brève et synthétique

Budget Primitif 2022 Innimond

1 – Budget Principal

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des recettes et des dépenses autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires d'annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2022, réalisé sur les bases de la réunion de la municipalité, a été voté le 25 mars 2022 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

1.1 Le budget de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (eau, location de gîtes), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions.

À compter de 2021 les communes ne perçoivent plus le produit de la Taxe d'Habitation sur les Résidences principales, dont la suppression progressive s'achèvera en 2023 pour tous les contribuables. Cette perte de ressources est compensée par le transfert de la part départementale de Taxe Foncière sur les propriétés Bâties.

Il a été décidé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux par rapport à 2021 (Taxe sur le Foncier Bâti : 26.82% ; Taxe sur le Foncier Non Bâti : 44.13%).

Des ventes de bois sont prévues cette année pour environ 10 500 €. Une redevance pour le service collectif de collecte des ordures des résidences secondaires est mis en place.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Le déneigement sera à nouveau pris en charge par le GAEC de la Combe pour un montant forfaitaire de 2 500 €. Le remboursement des frais de scolarités à hauteur d'environ 15 000 € tient compte, en partie, des investissements réalisés à la municipalité de Lhuis. 4 000 € sont également nécessaires pour équilibrer le budget assainissement.

La modernisation de l'éclairage public dont 15 700 € reste à notre charge sont pris sur le budget fonctionnement à la demande du SIEA.

Note de présentation brève et synthétique

Budget Primitif 2022 Innimond

Recettes de fonctionnement

Chap.	FONCTIONNEMENT	Budget 2022
002	Ecritures d'ordres (résultat antérieur reporté)	228 573,47 €
013	Atténuation de charges	0,00 €
042	Produits des cessions d'immobilisation	1 366,56 €
70	Produits de service	20 500,00 €
731	Impôts et taxes	154 000,00 €
74	Dotations et participations	33 200,00 €
75	Autres produits de gestion courante	8 200,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
TOTAL		445 840,03 €

Dépenses de fonctionnement

Chap.	FONCTIONNEMENT	Budget 2022
002	Écritures d'ordres (résultat antérieur reporté)	0,00 €
011	Charges à caractère général	105 050,00 €
012	Charges de personnel	25 500,00 €
014	Atténuation de produits	27 000,00 €
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	14 900,00 €
023	Virement à la section investissement	189 943,03 €
65	Autres charges de gestion courante	71 500,00 €
66	Charges financières	2 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €
68	Dotations aux provisions	150,00 €
042	Amortissement	8 797,00 €
TOTAL		445 840,03 €

1.2 Le budget d'investissement

La section d'investissement prépare l'avenir.

Les recettes d'investissement sont principalement constituées des recettes dites patrimoniales, telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement), et des subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Note de présentation brève et synthétique

Budget Primitif 2022 Innimond

Compte-tenu du faible montant annoncé de la taxe d'aménagement et du résultat négatif des restes à réaliser (-28 000 €), les recettes d'investissement sont en grande partie liées au virement de la section de fonctionnement 2022 (189 943,03 €).

Les dépenses d'investissement sont principalement : le parcours de santé (50 000 €), la fin de l'aménagement du gîte de la cure (13 000 €), des travaux de voirie (53 000 €) ainsi que les travaux d'amélioration énergétique des bâtiments de la commune consistant à isoler et changer de système de chauffage pour la mairie, et le gîte de la Cure (68 000 €).

Recettes d'investissement

Chap.	INVESTISSEMENT	Budget 2022
001	Solde d'exécution reporté	44 306,38 €
021	Virement de section fonctionnement	189 943,03 €
024	Produit de cessions	0,00 €
040	Opérations d'ordre	8 797,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
10	Dotations fonds divers réserves	30 500,00 €
13	Subventions d'investissement	54 171,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €
27	Autres immobilisations foncières	0,00 €
TOTAL		327 717,41 €

Dépenses d'investissement

Chap.	INVESTISSEMENT	Budget 2022
001	Solde d'exécution reporté	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre section	1 366,56 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
16	Remboursement d'emprunts	2 350,00 €
204	Subventions d'équipement versées	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	5 400,00 €
21	Immobilisations corporelles	209 800,00 €
23	Immobilisations en cours	108 801,85 €
TOTAL		327 717,41 €

Note de présentation brève et synthétique

Budget Primitif 2022 Innimond

Le troisième budget de ce nouveau mandat a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement
- d’entamer la réalisation de nouveaux projets

2 – Budget assainissement

Le conseil a adopté un budget équilibré :

- En fonctionnement : 17 701,21 €

Le déficit structurel de fonctionnement est compensé chaque année par la subvention du budget principal.

- En investissement : 26 331,84 €

La liste des restes à réaliser est à néant.

Fait à Innimond le 28/03/22